

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés –M.T.B.F) et Mme Aida CHARFI (Cabinet ZAHAF & Associés).

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	2019	2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	334 924	1 224 652
Moins : amortissement	-301 640	-1 165 080
<i>S/Total</i>	B.1 <u>33 284</u>	<u>59 572</u>
Immobilisations corporelles	101 910 814	92 641 320
Moins : amortissement	-71 540 327	-65 840 232
<i>S/Total</i>	B.2 <u>30 370 487</u>	<u>26 801 088</u>
Immobilisations financières	833 030	1 311 160
Moins : Provisions	-182 497	-87 492
<i>S/Total</i>	B.3 <u>650 533</u>	<u>1 223 668</u>
Total des actifs immobilisés	31 054 304	28 084 330
Autres actifs non courants	B.4 76 173	150 303
Total des actifs non courants	31 130 477	28 234 632
ACTIFS COURANTS		
Stocks	44 413 225	39 707 765
Moins : Provisions	-2 706 845	-1 642 210
<i>S/Total</i>	B.5 <u>41 706 380</u>	<u>38 065 555</u>
Clients et comptes rattachés	62 945 729	63 628 471
Moins : Provisions	-10 370 415	-9 850 079
<i>S/Total</i>	B.6 <u>52 575 314</u>	<u>53 778 392</u>
Autres actifs courants	14 217 802	11 227 826
Moins : Provisions	-251 645	-176 688
<i>S/Total</i>	B.7 <u>13 966 157</u>	<u>11 051 138</u>
Placement et autres actifs financiers	B.8 604 787	423 661
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9 20 908 031	12 529 831
Total des actifs courants	129 760 669	115 848 577
Total des actifs	160 891 146	144 083 209

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	2019	2018
	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	12 000 000	12 000 000
Autres capitaux propres	2 579 050	3 025 178
Réserves consolidées	<u>38 148 363</u>	<u>34 011 565</u>
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice	52 727 413	49 036 743
Résultat de l'exercice consolidé	3 103 316	8 336 791
Total des capitaux consolidé propres avant affectation	55 830 729	57 373 534
INTERETS MINORITAIRES		
Réserves des minoritaires	1 582 430	1 737 895
Résultat des minoritaires	<u>472 564</u>	<u>563 950</u>
Total des intérêts minoritaires	B.10 2 054 994	2 301 844
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	B.11 26 404 641	26 879 550
Provisions	B.12 <u>3 915 329</u>	<u>3 951 220</u>
Total des passifs non courants	30 319 970	30 830 770
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13 12 135 374	11 544 798
Autres passifs courants	B.14 14 572 451	13 908 510
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.15 <u>45 977 628</u>	<u>28 123 754</u>
Total des passifs courants	72 685 453	53 577 061
Total des passifs	103 005 423	84 407 831
Total des capitaux propres et des passifs	160 891 146	144 083 209

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

		2019	2018
		Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	154 400 900	124 490 790
Autres produits d'exploitation	R.2	143 593	433 282
Total des produits d'exploitation		154 544 493	124 924 072
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		1 866 307	-1 298 594
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	95 549 542	77 036 154
Charges de personnel	R.4	23 117 875	20 633 160
Dotations aux amortissements et prov	R.5	4 399 751	6 390 050
Autres charges d'exploitation	R.6	14 788 247	12 758 929
Total des charges d'exploitation		139 721 722	115 519 699
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 822 771	9 404 373
Produits des placements	R.7	27 872	55 408
Charges financières nettes	R.8	-8 186 632	1 219 878
Autres gains ordinaires	R.9	1 299 023	523 365
Autres pertes ordinaires	R.10	-2 467 511	-451 940
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		5 495 523	10 751 083
Impôt sur les bénéfices	R.11	1 994 191	1 850 343
Éléments Extra-ordinaires (Gains)/pertes		-74 548	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		3 575 880	8 900 740
Quote-part des intérêts minoritaires		472 564	563 950
RESULTAT NET PART DE GROUPE		3 103 316	8 336 791

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2019 Au 31/12/2019	2018 Au 31/12/2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Resultat net de l'ensemble consolidé	3 575 880	8 900 740
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	4 399 751	6 330 146
. Variation des stocks	-4 705 460	-4 647 182
. Variation des créances	682 742	-4 700 435
. Variation des autres actifs	-3 171 102	1 414 701
. Variation des fournisseurs	826 611	3 414 027
. Variation des autres passifs	4 142 763	-4 482 929
. Plus ou moins value de cession	-218 448	-26 355
. Modification comptable	0	0
. Quote-part des subventions d'investissements	-70 413	-70 413
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	5 462 324	6 132 302
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-8 510 771	-6 412 625
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	414 573	2 980 602
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-40 535	-627 511
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	453 545	182 659
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants	0	0
- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-7 683 188	-3 876 876
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0
- Acquisition/Cession actions propres	0	0
- Dividendes et autres distributions	-5 614 606	-3 671 879
- Encaissement provenant des emprunts	29 697 520	122 602
- Remboursement d'emprunts	-27 371 005	-5 389 954
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-3 288 091	-8 939 231
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	-806 775	2 003 885
VARIATION DE TRESORERIE	-6 315 730	-4 679 920
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-13 170 294	-8 490 374
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-19 486 024	-13 170 294

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est composé à la date du 31/12/2019 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société ENAS (anciennement « Enersys Assad »)
- La société Enersys Assad NorthAfrica
- La société Enersys Assad Industrial
- La société Assad Batterie Maroc
- La société Batterie Assad Côte d'Ivoire

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes

respectifs lorsque c'est applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

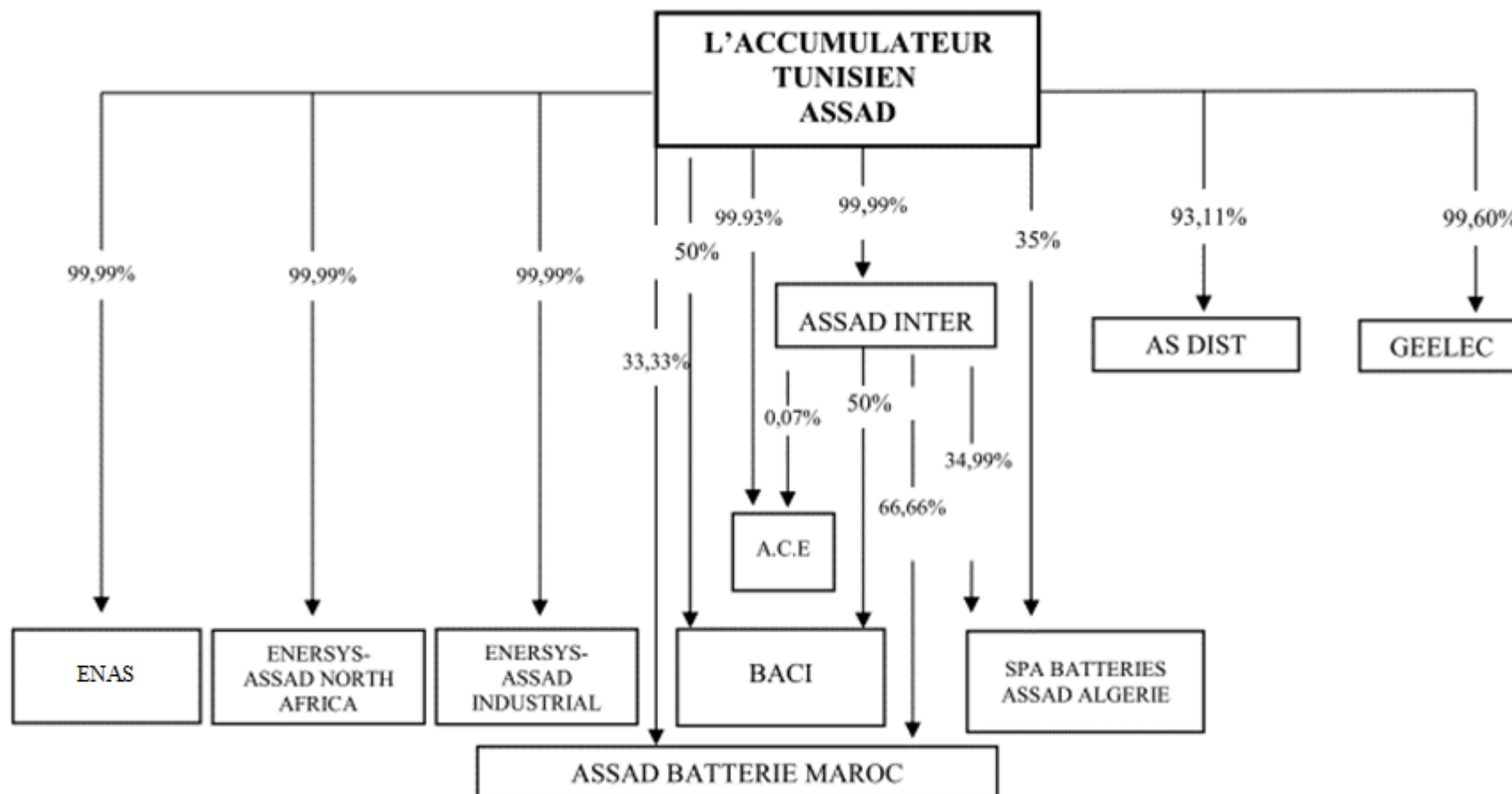
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont détaillés à la date du 31/12/2019 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	70	Contrôle exclusif	70	Intégration globale
Assad Batterie Maroc	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Enersys Assad North Africa	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Enersys Assad Industriel	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Côte d'Ivoire	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la «Part du groupe» et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition «Goodwill»

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD ».

Tout excédent, à la date de l'opération d'échange, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif. Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il est comptabilisé en produit dans l'état de résultat.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.1 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2019.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.2 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.3 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.4 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.5 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêt des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDE

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » n'a pas enregistré, entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2019 et la date d'arrêté ou de publication des états financiers consolidés, des événements qui entraîneraient des modifications significatives de l'actif ou du passif. Cependant, et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, causées par la pandémie COVID-19 et ses répercussions probables, le groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » considère que les incidences économiques et financières seront fort probablement significatives sur l'exercice 2020. Toutefois, à la date de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2019, le groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » ne dispose pas des éléments suffisants lui permettant d'estimer lesdites incidences.

V- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Ecart d'acquisition	-945 368	-
Assistances techniques	6 328	6 858
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	6 608	3 238
Logiciels	1 069 290	1 016 490
Sous-total	334 924	1 224 652
Amortissement Ecart d'acquisition	945 368	-
Amortissement autres Immo. Incorp.	-1 247 008	-1 165 080
Total	33 284	59 572

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Terrains	5 768 572	5 844 814
Constructions	9 328 114	9 099 142
Matériel & outillage Ind.	57 694 433	53 670 134
Matériel de transport	3 636 324	3 009 877
Equipements de bureau	1 364 215	1 331 693
Matériel informatique	1 606 399	1 461 994
Immobilisation à statut juridique particulier	1 488 748	1 443 584
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	4 852 083	4 478 342
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	2 036 502	1 765 826
Agencement & Aménagement & Installations Divers	5 969 229	5 960 527
Immobilisations corporelles en cours	8 135 220	4 544 499
Autres immobilisations corporelles	170	83
Sous total	101 910 814	92 641 320
Amortissement	-71 540 327	-65 840 232
Total	30 370 487	26 801 088

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Dépôts de cautionnements versés	458 684	514 681
Prêts au personnel	47 407	152 935
Titres de participation	265 635	552 240
Emprunt national	61 304	91 304
Sous total	833 030	1 311 160
Provision sur dépôt et cautionnement	-52 645	-52 645
Provision sur prêt personnel	-27 760	-27 760
Provision sur titres de participation	-102 092	-7 087
Sous total	-182 497	-87 492
Total	650 533	1 223 668

B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2018
Frais préliminaires	76 173	150 303
Total	76 173	150 303

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Matières premières	19 907 752	15 959 340
Matières consommables et pièce de rechange	7 318 762	5 823 202
Produits finis et en cours de production	17 186 711	17 925 223
Sous total	44 413 225	39 707 765
Provision sur stocks	-2 706 845	-1 642 210
Total	41 706 380	38 065 555

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Clients ordinaires	53 589 174	57 832 009
Clients effets à recevoir	3 486 146	1 934 881
Clients douteux et litigieux	5 870 409	3 861 581
Sous total	62 945 729	63 628 471
Provisions sur clients	-10 370 415	-9 850 079
Total	52 575 314	53 778 392

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Avances et prêts au personnel	284 450	323 903
Etat, crédit de TVA	5 235 708	2 833 358
Etat, crédit d'IS	4 664 204	6 600 956
Fournisseurs avances et acomptes	798 205	157 304
Charges constatées d'avance	1 128 820	1 038 360
Produits à recevoir	929 052	92
Débiteurs divers	1 080 741	177 231
Compte d'attente	96 622	96 622
Sous total	14 217 803	11 227 826
Provisions sur actifs courants	-251 645	-176 688
Total	13 966 157	11 051 138

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	270 963	211 021
Placements	333 824	212 640
Total	604 787	423 661

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Caisses	27 595	95 413
Banques	20 750 796	12 095 755
Chèques à l'encaissement	16 189	28 774
Effets remis à l'encaissement	33 519	43 613
Effets remis à l'escompte	10 645	200 662
Régie d'avance et accréditif	69 252	65 588
Autres organismes financiers	35	26
Total	20 908 031	12 529 831

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés	38 148 363	34 011 565
Autres Capitaux Propres	2 579 050	3 025 178
Résultat de l'exercice consolidé	3 103 316	8 336 791
Total - Capitaux propres	55 830 729	57 373 534
Réserves des minoritaires	1 582 430	1 737 894
Résultat des minoritaires	472 564	563 950
Total - Intérêts minoritaires	2 054 994	2 301 844

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	CP au 31.12.2018	Affectation	Divid.	Q-P Subv. Inv. en Rt.	Variation des taux de change	Variation de périmètre	Résultat de l'exercice	CP au 31.12.2019
Capital social	12 000 000	-	-	-	-	-	-	12 000 000
Réserves consolidées	34 011 565	8 336 791	-4 200 000	-	8	-	-	38 148 363
Autres capitaux propres	3 025 178	-	-	-70 413	-375 715	-	-	2 579 050
Résultat de l'exercice	8 336 791	-8 336 791	-	-	-	945 268	2 158 048	3 103 316
Total des capitaux propres Part du groupe	57 373 534	-	-4 200 000	-70 413	-375 708	945 268	2 158 048	55 830 729
Réserves des minoritaires	1 737 895	563 950	-524 379	-	-195 035	-	-	1 582 430
Résultat des minoritaires	563 950	-563 950	-	-	-	-	472 564	472 564
Total des Intérêts minoritaires	2 301 844	-	-524 379	-	-195 035	-	472 564	2 054 994
Total des Capitaux propres	59 675 378	-	-4 724 379	-70 413	-570 743	945 268	2 630 612	57 885 723

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Emprunts bancaires	26 224 617	1 671 767
Emprunts obligataires *	-	25 000 000
Emprunts leasing	180 024	207 783
Total	26 404 641	26 879 550

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2019 a décidé le remboursement anticipé des OCA émises suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2014, souscrites par Léo Holding Ltd filiale de Abraaj Capital et totalisant un montant de 25 millions de dinars et a approuvé l'annulation corrélative desdites OCA conformément à l'article 338 du code des sociétés commerciales.

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Provisions pour garanties données	706 132	564 013
Provisions pour risques et charges	3 209 197	3 387 207
Total	3 915 329	3 951 220

- La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a reçu le 15 Août 2018 une notification des résultats de la vérification approfondie ayant pour objet de réduire les reports d'IS et de TVA pour des montants respectifs de 166 197 dinars et 34 196 dinars et de réclamer des impôts et taxes à payer en sus des pénalités pour un total de 733 333 dinars.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a formulé son opposition aux résultats de la vérification fiscale dans les délais légaux. En février 2019, l'administration fiscale a répondu à cette opposition en maintenant sa position pour la plupart des chefs de redressements notifiés. La société pour sa part a formulé ses observations relatives à cette réponse dans les délais légaux. La provision totale constituée, dans ce cadre, s'élève au 31 décembre 2019 à 467.529 dinars.

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Fournisseurs d'exploitation	11 914 041	11 106 988
Fournisseurs d'immobilisations	-890	3 031
Fournisseurs factures non parvenues	222 223	434 779
Total	12 135 374	11 544 798

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Clients Avances et acomptes	1 060 679	-
Ristournes clients	597 145	736 542
Personnel charges à payer	3 853 401	3 456 218
Personnel rémunérations dues	55 684	705 130
Caisse de sécurité sociale	1 445 759	1 225 699
Etat, impôts et taxes	3 605 676	3 082 256
Opérations particulières avec l'Etat	33 713	4 232
Associés, dividendes à payer	137 696	1 027 923
Créditeurs divers	3 264 979	505 264
Charges à payer	517 425	3 126 890
Produit constaté d'avance	0	26 524
Compte d'attente	294	11 832
Total	14 572 451	13 908 510

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Crédit de préfinancement export	32 274 513	19 598 832
Découverts bancaires	8 119 542	6 101 293
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	5 115 064	2 305 348
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	56 622	64 914
Intérêts courus	411 887	53 367
Total	45 977 628	28 123 754

VI- Notes relatives à l'état de résultat**R.1. Revenus**

Désignation	2 019	2 018
Chiffre d'affaires	154 400 900	124 490 790
Total	154 400 900	124 490 790

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2 019	2 018
Produits de location	13 270	208 133
Quote-part subvention inscrite au résultat	70 413	70 413
Subvention d'exploitation	5 991	14 238
Jetons de présence	0	17 141
Autres produits d'exploitation	49 587	123 357
Transferts de charges d'exploitations	4 332	0
Total	143 593	433 282

R.3. Achats consommés de matières

Désignation	2 019	2 018
Achats consommés de Plomb	50 350 093	40 551 882
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	-2 193 563	-3 176 834
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	39 539 275	33 639 216
Achats de pièces de rechange	5 028 124	3 474 841
Autres achats non stockés	869 465	832 338
Achats de marchandises	1 956 148	1 714 711
Total	95 549 542	77 036 154

R.4. Charges de personnel

Désignation	2 019	2 018
Salaires bruts	18 898 800	17 001 636
Cotisation sécurité sociale	3 844 365	3 326 213
Autres charges de personnel	374 710	305 311
Total	23 117 875	20 633 160

R.5. Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Désignation	2 019	2 018
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	43 726	52 678
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	4 735 678	5 219 186
Dotation aux résorptions des charges reportées	66 652	60 682
Dotation aux provisions	3 226 136	4 512 286
Charges et produits sur écarts d'acquisition	-945 268	-
Reprises sur provisions	-2 727 173	-3 454 782
Total	4 399 751	6 390 050

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2 019	2 018
Déplacement, mission et réception	718 911	572 716
Redevances	102 997	53 582
Divers services extérieurs	1 422 340	1 334 140
Entretien et réparation	835 818	1 191 261
Frais de transport	3 376 098	2 197 060
Frais postaux et de télécommunication	202 384	214 868
Honoraires	1 922 241	1 707 304
Impôts et taxes	1 244 550	1 136 326
Jetons de présence	291 070	337 558
Location	1 624 121	1 584 524
Personnel extérieur à l'entreprise	167 380	149 298
Primes d'assurance	629 590	455 282
Publicité, publication et relation publique	890 440	959 748
Etudes et recherches	260 873	201 050
Services bancaires et assimilés	1 065 702	584 362
Commissions sur ventes	33 732	0
Sous-traitance générale	0	79 850
Total	14 788 247	12 758 929

R.7. Produits des placements

Désignation	2 019	2 018
Divers Produits	12 791	43 526
Produits nets des titres SICAV	15 081	11 882
Total	27 872	55 408

R.8. Charges financières nettes

Désignation	2 019	2 018
Charges d'intérêts nettes	-5 692 422	-4 847 534
Gains de change	2 390 890	8 501 204
Pertes de change	-4 873 590	-2 432 508
Autres charges financières	-11 510	-1 284
Total	-8 186 632	1 219 878

R.9. Gains ordinaires

Désignation	2 019	2 018
Gains sur éléments non récurrents	1 088 743	495 752
Produits de cession d'autres éléments d'actif	173 618	-
Plus-value sur cession d'immobilisations	36 662	27 613
Total	1 299 023	523 365

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	2 019	2 018
Moins-value sur cession d'immobilisations	-5 054	-1 258
Pertes sur éléments non récurrents	-2 462 457	-450 682
Total	-2 467 511	-451 940

R.11. Impôts sur les bénéfiques

Désignation	2 019	2 018
Impôts sur les sociétés	-1 994 191	-1 850 343
Total	-1 994 191	-1 850 343

Etat de Flux de trésorerie :

F.1- Trésorerie Début et fin de l'exercice :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Caisses	27 595	95 413
Banques	20 750 796	12 095 755
Chèques à l'encaissement	16 189	28 774
Effets remis à l'encaissement	33 519	43 613
Effets remis à l'escompte	10 645	200 662
Régie d'avance et accréditif	69 252	65 588
Autres organismes financiers	35	26
Sous total	20 908 031	12 529 831
Crédit de préfinancement export	-32 274 513	-19 598 832
Découverts bancaires	-8 119 542	-6 101 293
Sous total	-40 394 055	-25 700 125
Total	-19 486 024	-13 170 294

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTES AU 31 DECEMBRE 2019**

Messieurs les actionnaires
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

II - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 12 juin 2019, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de	55 830 729 TND
Dont un bénéfice de la période (part du Groupe) de	3 103 316 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

1. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés B.12. « Provisions pour risques et charges » qui expose que la filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise couvrant la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a reçu le 15 août 2018 une notification des résultats de la vérification approfondie ayant pour objet de réduire les reports d'IS et de TVA pour des montants respectifs de 166 197 dinars et 34 196 dinars et de réclamer des impôts et taxes à payer en sus des pénalités pour un total de 733 333 dinars.

La filiale « ASSAD INTERNATIONAL » a formulé son opposition aux résultats de la vérification fiscale dans les délais légaux.

En février 2019, l'administration fiscale a répondu à cette opposition en maintenant sa position pour la plupart des chefs de redressements notifiés. La société, pour sa part, a formulé ses observations relatives à cette réponse dans les délais légaux.

La provision totale constituée, dans ce cadre, s'élève au 31 décembre 2019 à 467.529 dinars.

2. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers consolidés IV « Note sur les événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice », dans laquelle la direction du groupe décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID-19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes

concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 22 mai 2020

Les commissaires aux comptes

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad Borji

Aida CHARFI